

Le 11 octobre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 11 octobre 2016 à 20 heures et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard, Christian Gravel, et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-221-10-16

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 OCTOBRE 2016

ATTENDU QUE ledit ordre du jour est considéré ouvert à l'article 8) Divers.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

Ajouts :

- Retraite de madame Louise Allard;
- Annulation de facture au club Senior A 2014;
- Réclamation pour photos non autorisées;

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général/ greffier trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

SM-222-10-16

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2016

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 12 septembre 2016 tel que rédigé.

QUE messieurs le maire suppléant et le directeur général / greffier-trésorier soient par la présente résolution autorisés à le signer.

MOT ET RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assistance de ses rencontres à la MRC de Portneuf, pour le dossier de service SAAQ, de la construction d'un 6 logements sur la rue Rosaire Savard, avec des entrepreneurs potentiels pour le parc industriel et de l'invitation de la base de Valcartier.....

SM-223-10-16

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 48 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles de septembre 2016 au montant de 359 686.44 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

Salaires : 65 134.25\$

Comptes à payer : 105 778.40

DÉBOURSÉS :

13-09-16 : 40 682.88

21-09-16 : 8 470.12\$

21-09-16 : 138 168.54\$

22-09-16 : 293.25\$

06-10-16 : 1 159.00

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 SEPTEMBRE 2016

Le directeur général / greffier-trésorier a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 31 septembre 2016 et est disposé à répondre aux questions.

SM-224-10-16

ACHAT DE NOUVELLES TABLETTES POUR UN CONSEIL SANS PAPIER

CONSIDÉRANT la désuétude des tablettes achetées en 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire continuer et améliorer le « conseil sans papier »;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil achète 8 tablettes SAMSUNG TABE E 9.6" avec étui noir (ET-ROT560) et stylet noir (FC-TP740) incluant une formation au montant total de 2 503.92\$ taxes en sus chez BUROCOM. (Voir soumission # 12645).

SM-225-10-16

RADIATION DE DOSSIERS À LA COUR MUNICIPALE DE SAINT-RAYMOND

CONSIDÉRANT QUE le dossier suivant de la cour municipale de Saint-Raymond, dont le poursuivant est la municipalité de Saint-Marc-des-Carières est un dossier prescrit puisque le jugement a été rendu il y a plus de dix ans :

<u>Numéro du dossier</u>	<u>Numéro de cause</u>	<u>Montant</u>
8000167725	99-34065-0	726.00\$

CONSIDÉRANT Qu'à cet effet, aucune mesure d'exécution de jugement ne peut être effectuée afin de récupérer l'amende et les frais dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les moyens mis à la disposition du percepteur des amendes pour donner suite au jugement rendu dans ce dossier n'ont pu être appliqués avec succès ;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville autorise la fermeture administrative du dossier mentionné ci-dessus par le personnel du greffe de la cour municipale de Saint-Raymond.

SM-226-10-16

CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS QUE**

- la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

- la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la ville de Saint-Marc-des-Carières approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage à atteindre le seul minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la ville de Saint-Marc-des-Carières s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la ville de Saint-Marc-des-Carières atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

SM-227-10-16

**CONTRAT DE SERVICE DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBEC (S.A.A.Q)**

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de l'ouest de Portneuf n'offrira plus le service « Permis et immatriculation » de la Société d'Assurance Automobile du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins a informé toutes les municipalités de l'ouest de cette situation;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu une rencontre des maires mardi le 4 octobre 2016 à la caisse de l'ouest de Portneuf à Saint-Casimir où monsieur Jean Bertrand a présenté la situation financière de ce service;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités présentes ont exprimé le désir de garder ce service dans l'Ouest de Portneuf et ce à l'unanimité;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières désire garder ce service et s'engage à payer 50% du déficit des opérations de ce service, s'il y a lieu, pour une période 5 années allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021 conditionnelle à la signature du contrat de service «Permis et Immatriculation » avec la Société d'Assurance Automobile du Québec et à l'appui des municipalités de l'ouest ;

QUE le maire et le directeur général ou sa remplaçante madame Élyse Lachance soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Saint-Marc-des-Carières le contrat de service avec la Société d'Assurance Automobile du Québec.

QUE la présente résolution soit envoyée à toutes les municipalités de l'ouest du Portneuf.

SM-228-10-16

FACTURE : TREMBLAY BOIS MIGNAULT

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement des factures suivantes au montant total de 4 663.75\$ dont voici le détail :

Facture #055-001/MU au montant de 1 247.50 \$ taxes en sus au poste 02-130-00-412;

Facture #055-060/MU au montant de 1 280.00 \$ taxes en sus au poste 02-610-00-412;

Facture #055-069/MU au montant de 1 386.25 taxes en sus au poste 02-130-00-412;

Facture #055-911/MU au montant de 750.00 \$ taxes en sus au poste 02-130-00-412.

SM-229-10-16

FACTURE : CWA : EAUX USÉES SAINT-ALPHONSE

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #0032139 au montant de 12 846.00 \$, taxes en sus, pour l'installation d'un panneau de contrôle et d'une sonde de niveau à la station de pompage de la rue Saint-Alphonse.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #02-414-00-521.

SM-230-10-16

**FACTURE : CONSTRUCTION & PAVAGE PORTNEUF :
PAVAGE AVENUE DU CALCAIRE**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #037611 au montant de 25 522.84 \$, taxes en sus pour la pose de pavage sur la rue du Calcaire.

SM-231-10-16

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #23-050-23-721.

**FACTURE : LEQ : FACTURE FINALE DE L'ÉTUDE
GÉOTECHNIQUE À LA SOURCE # 2**

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #023776 au montant de 501.35 \$ taxes en sus.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire #02-412-00-521

SM-232-10-16

**FACTURE : CWA : EAUX USÉES À LA STATION DE POMPAGE
PP-4 AU PARC INDUSTRIEL**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture #032077 de CWA au montant de 6 290.00 \$ pour l'installation d'une pompe réparée en atelier.

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire # 02-414-00-521

SM-233-10-16

**APPUI À MADAME ANDRÉE TROTTIER : VENTE DE TERRAIN
EN ZONE AGRICOLE**

CONSIDÉRANT QUE Madame Trottier doit s'adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la vente d'une partie de son lot à monsieur Xavier Gingras et madame Sabrina Dusablon;

CONSIDÉRANT QU' une entente a été conclue entre les deux parties pour la vente d'une partie du lot 5 940 371 d'une superficie de 123.44 m²;

CONSIDÉRANT QUE la vente est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

- CONSIDÉRANT QUE** le potentiel agricole du lot est de type viable;
- CONSIDÉRANT QUE** la partie du lot visé par la demande est un terrain boisé;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitations agricoles actuelles et futures;
- CONSIDÉRANT QUE** pour transmettre le formulaire du demandeur à la CPTAQ, nous devons lui joindre une résolution d'appui;

EN CONSÉQUENCE;
SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE ce Conseil appuie la demande à la CPTAQ de madame Andrée Trottier

SM-234-10-16

PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION POUR PHOTOS NON
AUTORISÉES

CONSIDÉRANT l'entente intervenue et signée par les deux parties;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS P
RÉSENTS

QUE le Conseil autorise le paiement de l'entente intervenue entre madame Marie-Andrée Pilote et la ville pour un dossier de photos non autorisées au montant de 1 000.\$

QUE cette entente est finale et que les deux parties s'en disent satisfaites et qu'aucune réclamation futures ne sera faite à ce dossier;

QUE ce montant soit pris au poste budgétaire # 02-130-00-995

SM-235-10-16

RECRUTEMENT ET SÉLECTION POUR LE POSTE
D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE À LA
CLIENTÈLE ET À LA TAXATION

CONSIDÉRANT l'avis de retraite de madame Louise Allard reçue vendredi le 7 octobre 2016;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Christian Gravel
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil mandate le directeur général/greffier trésorier à mettre sur pied la procédure d'embauche au poste d'adjointe à la clientèle et aux taxes.

SM-236-10-16

ANNULATION DE FACTURE AU CLUB DE HOCKEY SENIOR A 2014

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil annule la facture de 100.\$ taxes en sus concernant l'achat d'un cellulaire usagé au club de Hockey Senior A de l'année 2014 .

Une demande, signée par plusieurs résidents de Saint-Marc-des-Carières, d'amélioration à la sensibilisation de la protection de nos enfants afin d'inciter les automobilistes à suivre les limites de vitesse et la signalisation a été déposée par madame Mylène Robitaille.

SM-237-10-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20 heures 35.

Je, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Maryon Leclerc, dir.gén./greffier-trés. _____
Guy Denis, maire